VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 46
SUBVENTION AU COMITE REGIONAL MOSAÏC AUVERGNE RHONE-ALPES

Le Comité Régional Mosaïc Auvergne Rhône-Alpes a pour objet de promouvoir le respect des droits pour tou.te.s fondés sur le principe de l'égalité des chances.
Ainsi, le Comité élabore des projets et des initiatives visant la cohésion sociale et la lutte contre la discrimination.
Chaque année l'association organise un colloque sur un grand thème de société.
Depuis 2017, ce colloque a lieu à Clermont-Ferrand.
En 2018, l'association nous avait déjà sollicité pour un financement de 2500 €, qui leur avait été accordé. Pour rappel, le colloque organisé l'an dernier portait sur la thématique : « Quelle éducation pour demain, promouvoir l'égalité pour toutes et tous ? »

Le prochain colloque portera sur : « Les droits des femmes et la nouvelle société ».
Le fil conducteur des débats sera de questionner si l'égalité entre les femmes et les hommes est un mythe ou une réalité en devenir. La question de la place des femmes dans les différents domaines que composent notre société (politique, associatif, culturel, partage des espaces urbains …), l'histoire de l'acquisition des droits des femmes, le rôle des femmes dans l'histoire des combats citoyens seront autant de sujets sur lesquels porteront les échanges entre les intervenant.e.s et le public.
Ce colloque s'adresse en particulier aux populations habitant en quartiers prioritaires mais aussi aux professionnel.le.s de l'éducation nationale, de l'éducation spécialisée, travailleur.se.s sociaux.les...

Le Comité sollicite de la Ville de Clermont-Ferrand une subvention pour l'organisation du colloque de 6000 euros sur un montant total prévisionnel de 29 778 euros sans la valorisation des contributions volontaires en nature.
Des co-financements ont été demandés à la Région à hauteur de 1500 euros, au Conseil Départemental et à l'État (FIPD,DRJSCS et CGET) pour des montants respectifs de 1500 et 13000 euros et à Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 2000 euros.
Il vous est proposé d'accorder une subvention de 2000 euros en complément des 2500 € versés par la Vie Associative pour l'organisation de cette manifestation et ainsi porter à 4500 € la contribution totale de la Ville de Clermont-Ferrand.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la lutte contre les discriminations.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 OCT. 2019

Pour le Maire, et par délégation
L'Adjointe à l'Egalité des Droits

CLERMONT-FERRAND CIVITAS NOBILISSIMA

Manuela FERREIRA DE SOUSA